

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 337 9 mars 2007

## **SOMMAIRE**

Alequine S.A	Jupiter S.A 16158
Azla Holding S.A16157	Karino S.A
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l 16143	Karino S.A16171
Bakersfield Holding S.A16157	Kefren S.A16140
Biker Frenn Roude Léiw Letzebuerg 16172	Kenza Productions S.à r.l 16131
Car Business S.A	Komadeux Investments S.A16152
Cerinco S.A	Landbesitz Delta A.G
Chauffage du Nord S.à.r.l	Landbesitz Delta A.G16139
Comecom Holding	Lapo S.A
Consultatio S.à r.l	Leofin Investissements S.A16161
Development System International Hold-	Lotus Shipping Enterprises S.A 16133
ing	Majainvest S. à r.l
Distribution Holdings	Marmara Holding S.A
Elbrouz S.A	Marmara Holding S.A 16165
F.15 Alliance Locations	Montauban S.A
F. Ackermann Optique (Optique Centre	Palazzo Luxembourg S.A 16156
Bourse) S.A	Pariffa S.A.H
F. Ackermann Optique S.A 16165	Portunus Investment Holding S.A 16154
Femex Trading S.A	Private Trustees S.A 16161
Fermont Finance S.A	Quebecor World European Holding S.A.
Fezela Investments S.A	16157
Four Seasons Capital S.A 16130	Quebecor World Inc., succursale de Lu-
Four Seasons Capital S.A 16131	xembourg
Funilux	Rodelec S.à r.l
Gestlink Group S.A	Shanna S.A
GLX1 S.A16155	Société d'Investissement EDF I S.à.r.l 16140
Gorbio S.A 16156	Société d'Investissement Pessac Sàrl 16139
Great American Stores C16152	Socprop S.àr.l
Hair Finance S.A.H	Sovim S.A
Hofaro S.A	Taura S.A 16130
H.P.A. S.A	Tissart S.A
Iberian Hy-Power S.A	U.A. 2001 S.A
Immomust S.C.I	
Insight European RE Riesapark PropCo S.à	Sàrl16164
r.l	
Invista European RE Riesapark PropCo	



## Four Seasons Capital S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 48.501.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015046/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03662. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

#### Taura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 34.695.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015047/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04318. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

## Shanna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 décembre 2006

- 1. Madame Pascale Loewen, Monsieur Marc Muller et Monsieur Jean-Marc Faber ont démissionné de leur mandat d'administrateur et la société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2. Madame Adriana De Alcantara, née le 29 juillet 1970 à Sao Paolo (Brésil), résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 3. Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 4. Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 5. la société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 6. Le siège social a été transféré de L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Pour avis sincère et conforme SHANNA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007016055/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Four Seasons Capital S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 48.501.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015050/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03660. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

## Kenza Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.415.

## **STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Laurence Eeninckx, gérante de société, née le 13 juillet 1971 à Ixelles (B) et demeurant rue Alfred Giron,  $38/3 \stackrel{\text{ème}}{=} B - 1050$  Ixelles.

Laquelle partie comparante a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de KENZA PRODUCTIONS, S.à r.l.
  - Art. 3. Le siège social est établi à Münsbach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord de l'associé unique ou des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.



**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r l

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007
- **Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

## **Evaluation - Frais**

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-)

#### Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié tel que représenté ci-avant, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Laurence Eeninckx, précitée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social est établi à L- 5365 Münsbach, 2, Parc d'activités Syrdall.



Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Eeninckx, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 98, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007016404/202/100.

(070009019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

#### Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Le bilan 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015386/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04581. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Landbesitz Delta A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015393/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03606. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Lotus Shipping Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.329.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit du Panama établie à Panama, sous la dénomination de LOTUS SHIPPING ENTERPRISES INC, constituée en date du 16 avril 1990 et inscrite au Microjacket 233413, Roll 28927, Frame 0091, of the Mercantile Section of the Public Registry Office.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mme Séverine Lambert, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.



L'assemblée élit comme scrutatrice Mme Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite que:

I.- Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune représentant l'intégralité du capital social de dix mille (10.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Entérinement de la décision prise par le Conseil d'Administration qui s'est réuni à Panama, le 22 septembre 2006, et qui a décidé de transférer le siège social de la Société de Panama, au Luxembourg.
- 2. Constatation et confirmation que la Société a transféré son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité du Panama en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à partir du 30 septembre 2006.
- 3. Arrêté et approbation du bilan au 30 septembre 2006 et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, avec la précision que tous les actifs et tous les passifs de la Société ci-avant de droit du Panama, tout compris et rien excepté, sont repris par la société luxembourgeoise qui devient propriétaire de tous les actifs et se reconnaît obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société ci-avant de nationalité du Panama.
  - 4. Modification de la dénomination sociale en LOTUS SHIPPING ENTERPRISES S.A.
- 5. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de USD en EUR au cours de 1,- USD pour 0,860504 EUR pour fixer le capital social à EUR 8.605,04 représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.
- 6. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 151.394,96 pour le portera EUR 160.000,- par la création et l'émission de 10.556 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription des 10.556 actions nouvelles ainsi créées par MASFIDA S.A. et libération par conversion partielle d'une créance.

- 7. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.000,- avec diminution correspondante du nombre d'actions.
- 8. Refonte totale des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise et donner à la Société l'objet social d'une Société de Participations Financières.
  - 9. Décision de donner décharge au Conseil d'Administration pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour du transfert.
  - 10. Décision de procéder à des élections statutaires, à savoir:
  - a) d'un conseil d'administration composé de trois membres,
  - b) d'un commissaire aux comptes,
  - c) fixation de la durée de leurs mandats.
  - 11. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée aborde l'ordre du jour prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

# Première résolution

L'Assemblée Générale entérine la résolution prise à Panama, par le Conseil d'Administration le 22 septembre 2006, et par laquelle il a été décidé:

«de transférer le siège social de la Société du Panama vers le Luxembourg.»

# Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social de la Société au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité du Panama, en société de nationalité luxembourgeoise avec effet à partir du 30 septembre 2006.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan de clôture de la Société établi au 30 septembre 2006 ainsi que la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales, et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité du Panama, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité du Panama.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.



#### Constatation et rapport du réviseur

Le notaire soussigné certifie sur base du bilan qui lui a été présenté, que le capital social d'un montant de dix mille (10.000,-) dollars US a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la Société au Luxembourg.

L'Assemblée Générale adopte le rapport dressé le 30 novembre 2006 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

#### «Conclusion

Sur base de nos diligences, et sous réserve de la réalisation devant notaire de l'augmentation du capital social pour le porter à 160.000,- EUR, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de LOTUS SHIPPING ENTERPRISES S.A. (une société de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport, après avoir été paraphé par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de LOTUS SHIPPING ENTERPRISES INC en LOTUS SHIPPING ENTERPRISES S.A.

#### Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de USD en EUR au cours de 1,- USD pour 0,860504 EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 8.605,04 représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

#### Sixième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 151.394,96 pour le porter de son montant converti de EUR 8.605,04 à EUR 160.000,- par la création et l'émission de 10.500 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par MASFIDA S.A., une société établie et ayant son siège social à Chiasso, Suisse,

ici représentée par Mme Geneviève Blauen-Arendt, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chiasso le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que la société MASFIDA S.A., préqualifiée, a sur la société LOTUS SHIPPING ENTERPRISES S.A.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 novembre 2006 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

#### «Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de EUR 151.394,96 provenant de cette dette en capital social de la Société.

#### Septième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 1.000,- avec diminution correspondante du nombre des actions de 10.996 à 160 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et pour donner à la Société l'objet social d'une Société de Participations Financières.

Lesdits statuts auront donc désormais la teneur suivante:

# A- Nom - Siège - Durée - Objet

**Art. 1** er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOTUS SHIPPING ENTERPRISES S.A. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

#### **B-** Capital social - Actions

- **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

#### C- Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.



De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre d'un capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

## **D- Surveillance**

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

# E- Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au



moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### F- Exercice social - Bilan

- Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 22 du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G- Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 30 septembre 2006 se terminera le 31 décembre 2007.
  - 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2008.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Conseil d'Administration actuel et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour du transfert.

#### Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder aux élections statutaires rendues nécessaires à la suite du transfert du siège de la Société et du changement de sa nationalité.

- 1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,



- b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- c) Monsieur Giovanni Storni, administrateur de société, né le 19 avril 1960 à Lugaggia, Suisse, avec adresse professionnelle au 10, Via Motta, CH-6830 Chiasso, Président.
  - 2) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- 3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin après l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 4) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 7 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué qui aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée est évaluée à sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-treize cents (EUR 7.599,93).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarantecinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: G. Blauen-Arendt, S. Lambert, S. Kaiser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 28, case 1. — Reçu 1.589,83 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015557/230/315.

(070007920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Landbesitz Delta A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 43.606.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015394/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03603. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Société d'Investissement Pessac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.685.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007015426/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.



## Kefren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 52.039.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration:

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Référence de publication: 2007015851/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Société d'Investissement EDF I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.738.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007015427/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.293.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.



Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015429/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03612. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Hair Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 68.807.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / D. Murari

Référence de publication: 2007015945/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Consultatio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 97-99, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.390.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015434/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03577. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Chauffage du Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 22.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015435/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03574. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Rodelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.408.

## **STATUTS**

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Monsieur Paulo Henrique Dos Santos Rodrigues, maître électricien, né à Salvaterra de Magos (Portugal), le 17 août 1972, demeurant à L-8562 Schweich, 38, rue de Saeul.
- 2. Monsieur Jose Antonio Lopes Rodrigues, électricien, né à Salvaterra de Magos (Portugal), le 14 mars 1952, demeurant à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, les associés peuvent s'adjoindre d'un ou plusieurs coassociés.

- Art. 2. La société prend la dénomination de RODELEC, S.à r.l.
- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.
- Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installations électriques dans tous bâtiments ainsi que l'entretien et le dépannage de tout appareil ménager.

La société peut en outre, d'une façon générale, faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus décrit.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites comme suit:

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par les associés comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont soumises à l'approbation aux 3/4 des parts représentatives du capital.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant l'agrément à l'unanimité des propriétaires de parts sociales appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.



Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par les associés aux 3/4 des voix qui en fixent les pouvoirs et les rémunérations.
  - Art. 10. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Henrique Dos Santos Rodrigues, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

# Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.H. Dos Santos Rodrigues, J. A. Lopes Rodrigues, H. Hellincks.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 21, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016399/242/84.

(070009003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

# Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 123.320.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of December.

Before Me, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBGP ODENSE MALTA LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta and registered under number C 38312,



and

B&B MH 6 CO. LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta and registered under number C 38198,

both represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on December 15, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

#### I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN (SERIFALI), S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### Art. 2. Registered Office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

## Art. 3. Object.

- 3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

- 3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

# Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.



#### II.- Capital, Shares

#### Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The corporate capital is fixed at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by one thousand and two hundred (1,200) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.
- 5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
  - 5.3. All Shares will have equal rights.

#### Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### Art. 7. Transfer of Shares.

- 7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.
- 7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.
- 7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

#### III.- Management - Representation

## Art. 8. Management.

- 8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.
- 8.2. The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

#### Art. 9. Powers of the Board of Managers.

- 9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.
- 9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

## Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager and in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager.

## Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

- 11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

# Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

- 12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.
- 12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.



12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

# IV.- General meeting of Shareholders

## Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

- 13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.
- 13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

# V.- Business year

#### Art. 14. Business Year.

- 14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.
- 14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Distribution of dividends.

- 15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
  - 15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

#### VI.- Liquidation

# Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

#### Art. 17. Liquidation.

- 17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.
- 17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### VII.- Applicable law

#### Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

# Subscription - Payment

#### Shares:

	Shares
BBGP ODENSE MALTA LIMITED	80 <del>4</del>
B&B MH 6 CO. LIMITED	396
Total: One thousand and two hundred	1.200

All the shares have been fully paid up, so that the sum of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) corresponding to a share capital of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.



#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and fifty (2,050.-) euro.

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:
- Mark Dunstan, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Serge Morel, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer
- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

## Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A Comparu:

BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société maltaise, ayant son siege social à 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta et inscrite sous le numéro C 38312,

et

B&B MH 6 CO. LIMITED, une société maltaise, ayant son siege social à 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta et inscrite sous le numéro C 38198,

les deux ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Londres, le 15 décembre 2006,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I er . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

## Art. 1 er . Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN (SERIFALI), S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

## Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.



3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- 3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois; il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.
- 3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

#### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

# II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.
- 5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.
  - 5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

#### Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## Art. 7. Transfert des Parts.

- 7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.
- 7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

## III. Gestion - Représentation

## Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.
- 8.2 Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

# Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.



9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

#### Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de l'un des Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique.

#### Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

- 11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.
- 11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

## Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.
- 12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.
- 12.6 Une décision écrite, signé par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

## IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

- 13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.
- 13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

#### V. Exercice social

# Art. 14. Exercice Social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
  - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### Art. 15. Dividendes.

- 15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.
  - 15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.
- 15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.



## VI.- Liquidation

#### Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### Art. 17. Liquidation.

- 17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.
- 17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### VII.- Loi applicable

## Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
	sociales
BBGP ODENSE MALTA LIMITED	80 <del>4</del>
B&B MH 6 CO. LIMITED	396
Total: mille deux cent parts sociales	1.200

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente mille Euros (EUR 30.000,-) correspondant à un capital de trente mille Euros (EUR 30.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinquante (2.050,-) euros.

# Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mark Dunstan, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Serge Morel, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer
- 2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 25, case 3. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015560/230/383.

(070007830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.



## Cerinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.819.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015436/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03573. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.431.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOVIM S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015438/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04201. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Iberian Hy-Power S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 41.690.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 15 juin 2000, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

IBERIAN HY-POWER S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et CITCO (LUXEM-BOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social au Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'administrateur-délégué;
- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social au Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'administrateur;
- INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social au Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'administrateur;
- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED S.A., ayant son siège social au Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'administrateur;
- LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMPANY LIMITED, ayant son siège social au Citco Building, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2006.



#### CITCO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007016068/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.631.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour KOMADEUX INVESTMENTS S.A., société anonyme

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007015443/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04441. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour HOFARO S.A., société anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur A

Signatures

H. de Graaf

Administrateur B

Référence de publication: 2007015446/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04464. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Great American Stores C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.664.

Mit Vertrag von 15. Dezember 2006 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafter und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED,

established in Tortola, British Virgin Islands, No 177616

überträgt 100 Anteile (100%) an

GREAT AMERICAN STORES, société à responsabilité limitée,

L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins, R.C.S. Luxemburg B 122.642

Die GREAT AMERICAN STORES, société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxemburg B 122.642, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 5. Januar 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Référence de publication: 2007015908/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Socprop S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.623.

Constituée par-devant M e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 2001, acte publié au Mémorial C, n o 988, du 10 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCPROP, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015447/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04461. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Tissart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 25.365.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TISSART S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015448/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04546. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Fermont Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.159.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERMONT FINANCE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015453/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04193. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.



# H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 7 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Pietro Gaeta, demeurant à Via Monte di Dio 74, I-80132 Napoli, Administrateur et Président du Conseil d'Administration:

Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de - 1 - (un) an, ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Le conseil d'administration S. Desiderio / D. Murari Administrateurs

Référence de publication: 2007016002/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Portunus Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.264.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015454/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04208. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Alequine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.329.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ALEQUINE S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015455/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04212. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Femex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.875.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1-(un) an, les Administrateurs suivants:

Valerio Artina, expert-comptable, demeurant au 9, Via Santo Pezzotta, 24100 Scanzorosciate (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, places d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016005/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

### GLX1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.588.

Le bilan au 31 juillet 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLX 1 S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015456/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04541. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.



#### Palazzo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.407.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015457/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Gorbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.309.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 décembre 2006

- 1. Madame Pascale Loewen, Monsieur Marc Muller et Monsieur Jean-Marc Faber ont démissionné de leur mandat d'administrateur et la société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2. Madame Adriana De Alcantara, née le 29 juillet 1970 à Sao Paolo (Brésil), résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 3. Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 4. Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 5. la société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 6. Le siège social a été transféré de L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

GORBIO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007016057/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Distribution Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.637.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DISTRIBUTION HOLDINGS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015458/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04543. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Car Business S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.171.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour CAR BUSINESS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007015459/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04459. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Bakersfield Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.639.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAKERSFIELD HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015460/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04545. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Quebecor World European Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015463/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04951. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Azla Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.277.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZLA HOLDING S.A.

T. Fleming / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015461/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04179. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Jupiter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.202.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007015462/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04091. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Immomust S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.285.

## **STATUTS**

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Yvo Merli, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 1 <sup>er</sup> mars 1971, demeurant à L-2112 Howald, 46B, rue du 9 mai 1944.
- 2.- La société anonyme COMPTAFISC S.A., avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg,inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.172,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Thierry Beckrich, expert-comptable, demeurant à Udange (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

- Art. 1 er. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: IMMOMUST S.C.I.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés, en dehors de toutes opérations commerciales.
  - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Pétange.

#### Titre II.- Capital - Apports - Parts

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:



1) Monsieur Yvo Merli, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	199
2) La société COMPTAFISC S.A., préqualifiée, une part sociale	1
Total: cing cents parts sociales	00

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

#### Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des deux gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

- **Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.
- **Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.
- Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

## Titre IV.- Dissolution - Liquidation

- Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).
- Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

# Titre V.- Dispositions générales

**Art. 14.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Yvo Merli, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2.- Le siège social est fixé à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Merli, T. Beckrich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 2006, vol. 437, fol. 32, case 11. — Reçu 500 euros.



Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 décembre 2006.

A. Weber.

Référence de publication: 2007015632/236/87.

(070008254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Quebecor World Inc., succursale de Luxembourg.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 74.570.

Le bilan de la succursale au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015464/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04947. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Montauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 84.764.

Statuts coordonnés suivant l'acte n  $^{\circ}$  2073 du 27 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015478/230/12.

(070008080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Lapo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.535.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

#### Sixième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1-(un) an, les administrateurs suivants:

Gian Luca Ghini, employé privé, demeurant au 10, Piazza Tini, 47891 Dogana, République de Saint Marin

Mirko La Rocca, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de nommer, pour un terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, places d'Armes, L-1136 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 décembre 2006. Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / O. Piccinelli

Référence de publication: 2007015860/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Private Trustees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.700.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1809 du 30 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015483/230/12.

(070008075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### Leofin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.614.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 2006 du 21 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015491/230/12.

(070008089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Gestlink Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.014.

Extrait des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 novembre 2006

L'assemblée fixe le nouveau siège social de la société au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Piercarlo Caroli de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'assemblée révoque Maître Christian-Charles Lauer de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'assemblée prend acte de la démission de la société MESLAN ASSOCIATES S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

En accord avec l'intéressé, l'assemblé décide de ne pas acter la démission de Monsieur Jean- Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et renouvelle son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

L'assemblée nomme Monsieur Ronald Gillard, comptable demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

L'assemblée nomme Madame Madeleine Simeon, administratrice de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A., avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007016066/1134/33.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Elbrouz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 112.001.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1999 du 21 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015495/230/12.

(070008096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Development System International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 76.318.

Statuts coordonnés suivant l'acte n <sup>o</sup> 1986 du 20 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015500/230/12.

(070008101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1968 du 19 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015504/230/12.

(070008082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# U.A. 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.689.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mai 2006 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco et Madame Daniela Mondani ont été réélus administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.



- Est élu commissaire pour la même période Monsieur Olivier Dorier, de nationalité française, né à Saint-Rémy/Saôneet-Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
  - Le mandat de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016036/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

## Fezela Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.362.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVATE INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of Malta and having its registered office at 1, Col Savona Street, Sliema SLM 07, Malta,

here represented by Mr. Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Sark, on December 18, 2006.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company FEZELA INVESTMENTS S.A., R.C.B Number 93.362, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 573 of May 26, 2003.
- The corporate share capital of the company is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, entirely subscribed and fully paidin;
  - The appearing party has become the owner of all the shares of the company FEZELA INVESTMENTS S.A.;
- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company FEZELA INVESTMENTS S.A., with immediate effect;
- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

The appearing party as liquidator of the company FEZELA INVESTMENTS S.A., declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;
- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company FEZELA INVESTMENTS S.A., was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.



## Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

INNOVATE INVESTMENTS LIMITED, une société régie par la loi de Malte et ayant son siège social à 1, Col Savona Street, Sliema SLM 07, Malte,

ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Sark, le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme FEZELA INVESTMENTS S.A., R.C. B numéro 93.362, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 26 mai 2003;
- La société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FEZELA INVEST-MENTS S.A.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société FEZELA INVEST-MENTS S.A., avec effet immédiat;
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FEZELA INVESTMENTS S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resterontconservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FEZELA INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Gangloff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 12, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015502/230/91.

(070008110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.661.786,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Extrait des résolutions circulaires des gérants de la Société prises en date du 13 décembre 2006

En date du 13 décembre 2006, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:



26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Extrait de résolutions prises par par l'associé unique de la Société en date du 13 décembre 2006

En date du 13 décembre 2006, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Monsieur James M. Hudgins, demeurant à 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, U.S.A.;
- Monsieur Burt M. Martin, demeurant à 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, U.S.A., en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

WEATHERFORD INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016051/6565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### F. Ackermann Optique S.A., Société Anonyme,

(anc. F. Ackermann Optique (Optique Centre Bourse) S.A.).

Enseigne commerciale: Ralph Weis Opticien.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007015519/201/14.

(070008060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARMARA HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 78399, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 281 du 19 avril 2001.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:



- 1. Changement du statut de HOLDING 1929 au statut de société commerciale pleinement imposable (de type SO-PARFI), avec effet au 19 décembre 2006.
  - 2. Modification subséquente de l'article 1 er , alinéa 1 er et de l'article 2 des statuts.
  - 3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 19 décembre 2006.

En conséquence, l'article 1 er, alinéa 1 er et l'article 2 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

- « Art. 1 er. alinéa 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MARMARA HOLDING S.A.»
- « **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: M. Van Hoek, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 24, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015507/230/55.

(070008081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.482.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KARINO S.A., R.C.S. Luxembourg B 54482, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 324 du 3 juillet 1996.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nathalie Habay, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions ayant eu une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs belges (BEF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs belges (BEF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.



Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement du statut de HOLDING 1929 au statut de société commerciale pleinement imposable (de type SO-PARFI), avec effet au 31 décembre 2006.
  - 2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
  - 3. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
- 4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.
  - 5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 310,- sans modification du nombre des actions.
  - 6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
  - 7 Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société HOLDING 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 31 décembre 2006.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

#### Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 30.986,69 euros, divisé en 100 actions sans désignation de valeur nominale.

#### Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 13,31 euros pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à 31.000,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 13,31 euros a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

# Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 310,- euros.

# Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1** er. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen-Arendt, N. Habay, S. Kaiser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31 CS, fol. 28, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015522/230/77.

(070008067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.



#### Funilux, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen. R.C.S. Luxembourg B 123.344.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Monsieur Juan Carlos Anderez, né à Marseille (France), le 13 janvier 1964, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 7 décembre 2006

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FUNILUX S.A.
  - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer-Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

#### **Art. 3.** La société a pour objet:

L'investissement immobilier, la gestion, l'achat, la vente de tous biens immeubles ainsi que la détention, la gestion, mise en valeur, de participations financières dans des entreprises et des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra agir en tant que société de gestion d'organismes de titrisation dans le cadre de la loi du 22 mars 2004.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

# **Capital - Actions**

- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par vingt (20) actions de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.
  - Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.



Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.
- **Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- **Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

- **Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.
  - Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.



Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
  - Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

#### Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

#### Souscription et Libération

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 Monsieur Juan Carlos Anderez, préqualifié, vingt actions	
Total: vingt actions	



Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme de 200.000,- EUR, somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 3.500.- EUR.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixés à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Juan Carlos Anderez, préqualifié.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée DUNE S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593 constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussignée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 janvier 2006, numéro 29.
  - 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2012.
  - 5) Le siège social est fixé à 75, Parc d'Activités à Capellen.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Juan Carlos Anderez.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 décembre 2006, vol. 321, fol. 32, case 7. — Reçu 2000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007015635/2724/196.

(070008028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 2005 du 21 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015523/230/12.

(070008068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Invista European RE Riesapark PropCo S.àr.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Insight European RE Riesapark PropCo S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.518.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1997 du 20 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007015530/230/13.

(070008063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

# Biker Frënn Roude Léiw Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7635 Ernzen, 69, rue d'Ernzen.

R.C.S. Luxembourg F 6.894.

**STATUTS** 

Comité

Président: Jo Daems

Vice-président: Gilles Meylender

Trésorier: André Degraux Secrétaire: Sandra Meylender Membre comité: Patrick Grotz

Siège

Café Little Woodstock, 69, rue d'Ernzen, L-7635 Ernzen

Date de constitution

14 février 2005

Enregistré à Beaufort le 6 février 2005

- **Art. 1.1.** Il existe au Grand-Duché de Luxembourg un club appelé BIKER FRËNN ROUDE LÉIW LËTZEBUERG abréviation utilisée BFRLL.
- **Art. 2.1.** L'objet de ce club est de réunir des motocyclistes (pilotes ou passager) majeurs, propriétaires d'un motocycle supérieur à 125 ccm. Nous envisageons d'organiser des rencontres entre clubs ainsi que des excursions à travers le pays et à l'étranger.
- **Art 2.2.** Le club organisera des réunions et des festivités à lesquelles tout membre pourra y participer et dans lesquelles seront proposées des animations diverses (concerts, meetings, grillades, etc.) Les dates des réunions seront communiquées par écrit à chacun des membres.
- Art 2.3. Le club organisera lesdits festivités et meetings afin de pouvoir soutenir des œuvres caritatives. Le club organisera aussi des voyages afin de favoriser des rencontres de différentes associations motocyclistes nationales ainsi que internationales.
  - Art. 2.4. Les activités du BFRLL devront être conduites en harmonie avec une philosophie orientée sur la famille.
  - Art. 3.1. Le nombre minimum des membres fixes ne pourra être inférieur à trois.
  - Art. 4.1. Les noms des membres fixes seront inscrits dans un registre.
- **Art. 5.1.** Ne peuvent qu'être inscrits tout propriétaires majeurs d'un motocycle supérieur à 125 ccm et leur passager majeur dans le club. Le membre fixe s'inscrit suite au payement d'une cotisation mensuelle ou annuelle, selon sa situation financière.
- **Art. 5.2.** La période de stage pour un membre voulant devenir membre fixe se limite sur une année. Chaque excès ne convenant à l'appartenance du BFRLL aura comme conséquence une prolongation du temps de stage. En respectant l'intensité du excès, la marge de prolongation se situe entre 1 mois et 6 mois.
- **Art. 5.3.** Ledit membre en stage «Prospect» devient après un an dans l'enceinte du BFRLL et avec conduite sans faute, un membre fixe en recevant sa propre distinction, laquelle représente le BFRLL.
- **Art. 5.4.** Il est à tout membre interdit de porter des insignes ou distinctions des autres associations avec la distinction du BFRLL.
  - Art. 5.5. Tout membre fixe, en stage ou bénévole doit démissionner par écrit.
- Cette lettre sera adressée au président du BFRLL. En outre, le membre fixe ou en stage qui quitte définitivement le club, est obligé de redonner sa distinction au BFRLL.



- **Art. 6.1.** Toute arme (armes à feu, couteaux, etc.) est interdite ainsi que toute drogue non autorisée par la loi. Les personnes qui ont la tendance de mal se comporter, seront exclues du groupe ou ne pourront pas être inscrites au club. Les personnes avec casier judiciaire ne peuvent être acceptées et peuvent de voir refuser leur inscription au BFRLL.
  - Art. 7.1. Les attributions de l'assemblée générale sont:
- a) la nomination et la révocation des membres du comité (président, vice-président, trésorier, secrétaire ainsi qu'un membre)
- b) de prendre connaissance des comptes de l'exercice écoulé et du rapport du comité et d'y statuer, ainsi qu'examiner le budget de l'exercice en cours
  - c) de modifier les statuts et de fixer les cotisations
  - d) de la possible réception ou exclusion d'un ou de plusieurs membres
- e) d'une manière générale, de prendre toutes décisions et de statuer sur toutes affaires qui lui sont soumises et qui ne sont contraintes à la loi à l'ordre public.
- Art. 7.2. Tous les membres ont le droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix. Le vote par mandataire est interdit, il est recommandé à tout membre d'être présent lors de toute délibération et de toute assemblée afin de favoriser la qualité de la longévité du groupe.

#### Art. 8.1. Seront nommés:

- un président «president»
- un vice-président «vice-president»
- un trésorier «treasure»
- un secrétaire «secretary»
- un membre «member».
- Art. 9.1. Chaque membre fixe ledit «full member» ou en stage ledit «prospect» titulaire ou propriétaire d'une moto, ou passager, paye une cotisation de 5 EUR par mois ou 60 EUR par an. Chaque bénévole ledit «supporter» paye un don individuel.
  - Art. 9.2. Les ressources de la section et comptes annuels sont:
  - a) les cotisations des membres fixes et des membres en stage
  - b) du produit des manifestations, des fêtes, etc.
  - c) des dons en sa faveur (de la part des bénévoles).
- **Art. 9.3.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre de chaque année et sont soumis pour l'approbation à l'assemblée générale avec le rapport du trésorier.
  - Art. 10.1. Afin de délibérer sur les modifications des statuts ou d'une possible dissolution, il faut:
  - a) que celles-ci soient indiquées dans l'ordre du jour à la convocation
  - b) que celles-ci soient votées qu'à la majorité des deux tiers des voix.
- Art. 11.1. En cas de dissolution, l'assemblée générale nommera trois membres qui se chargeront de la liquidation. L'actif net sera affecté à une ou plusieurs œuvres caritatives choisies par le comité.
- **Art. 12.1.** Le matériel qui est mis à la disposition des membres, ne doit pas être endommagé. Les dégâts causés à ce matériel seront à payer par le ou les membres responsables des lesdits dégâts.
- **Art. 13.1.** Le nom BIKER FRËNN ROUDE LÉIW LËTZEBUERG est une marque déposée. Elle ne peut pas être modulée ou exploitée sans autorisation auprès du comité du BFRLL. Tant que le club continue ses activités, tout en respectant les présent statuts, ce nom peut être contenu dans ces statuts.

Signatures.

Référence de publication: 2007015692/7236/89.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04307. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.



#### Comecom Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.312.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 19 décembre 2006 à 10.00 heures

- L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 6 mai 2004. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.
  - L'Assemblée accepte la démission de M. Aloyse Scholtes de son mandat d'Administrateur de la société.
- L'Assemblée décide de révoquer BURNCO FINANCE AND WASDEN LTD de leur mandat d'Administrateurs de la société
- L'Assemblée décide de révoquer INVESTMENT AND TRUST CONSULT, S.à r.l., de son mandat de Commissaire aux comptes de la société.
  - L'Assemblée décide de nommer les trois nouveaux Administrateurs suivants:
- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;
  - M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.
  - L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle située au 4, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2006

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007015926/536/36.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

#### F.15 Alliance Locations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.318.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Francisco Sanchez, employé privé, né à Luxembourg, le 6 décembre 1974, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 5, Place Winston Churchill.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.



#### Titre I er .- Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de F.15 ALLIANCE LOCATIONS.
- Art. 3. La société a pour objet la location d'appareils de manutention, de machines et d'équipements de construction et d'articles de sécurité et de véhicules.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport de prise de participation ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en parties un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Wickrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
  - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

# Titre III.- Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.



- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

# Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Francisco Sanchez, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
- 2.- Monsieur Francisco Sanchez, employé privé, né à Luxembourg, le 6 décembre 1974, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 5, Place Winston Churchill, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
  - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Sanchez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 52, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007015646/231/112.

(070007740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck